



**SERVICE DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DE GUYANE
(SPSTG)**

CAHIER DES CHARGES CONSULTATION DE PRESTATAIRES

Programme FSE+ « Cap Prévention 2026 »

Priorité 4 - OS D : Accompagner les entreprises guyanaises dans leur démarche visant à améliorer les conditions de travail en vue d'accroître l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

Porteur du projet	SPSTG — Service de Prévention et Santé au Travail de Guyane
Nature de la consultation	Appel à devis
Lots concernés	Lot 1 : Prévention en entreprise (animateurs prévention, TPE/PME) Lot 2 : Prévention des TMS et risques de chute Lot 3 : Santé mentale et Risques Psychosociaux (RPS) Lot 4 : Neurofeedback dynamique
Cadre de financement	FSE+ 2021-2027 / Priorité 4 OS D
Date limite de remise des offres	21 septembre 2026
Contact et envoi des offres	SPSTG, À l'attention de : Chrystelle GAYE Email : chrystelle.gaye@spstg.fr

Un même prestataire peut répondre à plusieurs lots. Chaque lot fera l'objet d'une analyse indépendante et d'un contrat distinct.

PARTIE I — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation du porteur de projet

Le Service de Prévention et Santé au Travail de Guyane (SPSTG) est le porteur du programme « Cap Prévention 2026 », financé par le FSE+ dans le cadre du Programme Opérationnel Régional de Guyane 2021-2027 (Priorité 4 - OS D). Le SPSTG a pour mission la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé au travail sur l'ensemble du territoire guyanais.

1.2 Objet et lots de la consultation

Le SPSTG consulte des prestataires spécialisés pour quatre lots distincts :

- Lot 1 — Prévention en entreprise : déploiement d'animateurs prévention auprès des TPE/PME
- Lot 2 — Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS) et du risque de chute
- Lot 3 — Prévention de la santé mentale et prévention des Risques Psychosociaux (RPS)
- Lot 4 — Neurofeedback dynamique : Accompagnement individuel de salariés

1.3 Cadre réglementaire et exigences FSE+

- Règlement UE 2021/1060 (RPDC) et Règlement UE 2021/1057 (FSE+)
- Décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité
- Les prestations retenues feront l'objet d'un Contrôle de Service Fait (CSF) par la DGCOPOP de Guyane
- Les prestataires s'engagent à conserver toutes les pièces justificatives pendant 10 ans
- Déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêts requise

1.4 Conditions de recevabilité des offres

Toute offre devra obligatoirement comporter :

- Lettre de motivation avec références dans le domaine concerné
- Devis détaillé HT et TTC avec décomposition par poste
- CV ou profil détaillé du ou des intervenant(s)
- Déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation et de conflit d'intérêts
- Au moins 2 références de prestations similaires (3 dernières années)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

1.5 Modalités et calendrier

Envoi par voie électronique uniquement à : chrystelle.gaye@spstg.fr, objet : « Offre Cap Prévention 2026 -Lot N°3 ».

Étape	Date prévisionnelle
Publication du cahier des charges	Septembre 2026
Date limite de remise des offres	21 septembre 2026
Analyse des offres	Dans les 02 jours suivant la clôture
Notification aux prestataires	Dans les 03 jours suivant la clôture
Démarrage des prestations	Octobre 2026



PARTIE II — CAHIERS DES CHARGES PAR LOT

LOT 3
SANTÉ MENTALE ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) <i>Renforcer la prévention des RPS, du stress chronique et des situations de handicap invisible</i>

3.1 Contexte et enjeux

Les risques psychosociaux (stress, burnout, harcèlement, souffrance au travail) représentent un enjeu majeur. En effet, une augmentation de l'ordre de 30% par an depuis la crise Covid a été constaté.

En Guyane, le sujet est encore tabou et reste peu couvert dans les DUERP. Conséquences directes : absentéisme, désengagement, turnover, ruptures conventionnelles et freins à l'attractivité. Aussi, le SPSTG souhaite déployer une offre structurée combinant prévention collective et accompagnement individuel.

3.2 Périmètre d'intervention

- Territoire : Guyane — présentiel et distanciel selon faisabilité
- Public cible : salariés en souffrance au travail, managers, employeurs, équipes RH
- Volume estimé : 1 200 salariés — actions collectives
- Format collectif : ateliers de sensibilisation, formations RPS
- Durée : octobre 2026 à mars 2027

3.3 Prestations attendues

- Déploiement d'une flotte de casques de réalité virtuelle dédiés à la simulation de situation à risque RPS
- Animation d'ateliers de sensibilisation aux RPS pour salariés et managers
- Formation des intervenants SPSTG
- Sensibilisation ciblée des managers : repérage des signaux faibles, conduite à tenir, orientation
- Production de retours d'expériences et d'un guide de bonnes pratiques pour les entreprises

3.4 Livrables attendus

Livrable attendu	Format	Délai de remise
Programme pédagogique formations et ateliers	Document PDF validé SPSTG	Avant démarrage
Supports de formation	Fichiers remis au SPSTG	Avant chaque action
Feuilles d'émargement signées	Original papier + scan	À chaque session
Préconisations pour le DUER volet RPS	Note PDF	Dans les 30 j après diagnostic
Bilan global anonymisé en fin de programme	Rapport synthèse PDF	En fin de programme
Guide de bonnes pratiques	Document PDF	En fin de programme



3.5 Enveloppe budgétaire

Budget maximum alloué au Lot 3 :

Offre décomposée : coût journée formation/ forfait groupe atelier

Confidentialité : secret professionnel strict pour les entretiens individuels.

3.6 Critères de sélection

Critère de sélection	Pondération
Valeur technique : qualifications psychologues du travail (titre exigé), méthodologie innovante, références en milieu professionnel	45%
Certification Qualiopi et habilitation professionnelle	20%
Prix : décomposition tarifaire, cohérence volume/prix	25%
Capacité d'intervention en Guyane, connaissance du contexte local	10%



ANNEXES

Annexe 1 — Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), _____, agissant en qualité de
_____ de la structure _____,
déclare sur l'honneur :

- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour les infractions visées aux articles L. 8221-1 et suivants du Code du travail
- Être en règle au regard des obligations fiscales et sociales
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts avec le SPSTG ou ses partenaires
- Que les informations fournies dans la présente offre sont exactes et sincères
- M'engager à respecter les obligations de confidentialité liées à la nature des prestations
- Avoir pris connaissance des obligations réglementaires FSE+ et m'y conformer

Fait à _____, le ____/____/____

Nom, Prénom : _____

Qualité : _____

Signature et cachet :